Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_04-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil de la Communauté
Séance du 04 novembre 2026

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 28 octobre 2026

Date d'affichage :

Le 28 octobre 2026

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Luc FAVIA, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Brice RAVIER, Madame Karine ROUMANEIX, Madame Myriam SANTACANA, Madame Nolwenn VAILLANT, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Astrid CAILLE, Monsieur Maxime MAINTIER, Monsieur Benoit SIMON, Madame Véronique FABRY, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Julien VIÉVILLE, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Damien AVRIL, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard JABLY, Madame Christel MOUNEYRAT, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Jean CORNUAULT à Monsieur Luc FAVIA, Madame Sandra GUICHARD à Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Jean-François BOURDIN à Monsieur Maxime MAINTIER.

Suppléance : Monsieur Gilles HÉMART à Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU.

Absence : Madame Rachel MALNOURY, Madame Claudine DALLET, Madame Natacha LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Madame Christel MOUNEYRAT.

Délibération n°2026 - 11 - 04

Aménagement du territoire – Habitat
Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Comité de Pilotage (COPIL) du dispositif départemental Autonomise-Toit !

Monsieur Lionel CHISSON, Conseiller communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16 ;
Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ;
Vu la loi n° 98 – 657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;
Vu le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement d'Indre-et-Loire (PD2H 2025-2030) ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_04-DE

Vu le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Val d'Amboise, adopté le 20 mars 2024 ;
Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 22 septembre 2026.

Considérant que le Département d'Indre-et-Loire a mis en place, depuis le 1er avril 2021, le dispositif « Autonomise-Toit ! », destiné à accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans l'accès ou le maintien dans un logement.

Ce dispositif vise à favoriser l'autonomie des jeunes rencontrant des difficultés dans leur parcours résidentiel, en leur proposant un accompagnement social global et individualisé, adapté à leurs besoins et à leur situation personnelle.

Reposant sur l'intervention de référents de parcours dédiés, cet accompagnement permet notamment de sécuriser l'accès au logement, de prévenir les risques de rupture résidentielle et de soutenir les jeunes dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Dans le cadre de la gouvernance de ce dispositif, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire associe les partenaires territoriaux au sein d'un comité de pilotage chargé d'en assurer le suivi et la coordination.

À ce titre, la Communauté de communes du Val d'Amboise est invitée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du comité de pilotage du dispositif départemental « Autonomise-Toit ! », les personnes suivantes :

Titulaire	**Suppléant**
Virginie GAY-CHANTELOUP	Myriam SANTACANA

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance

Madame Christel MOUNEYRAT

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise
Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.